



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 7725

Texte de la question

M Jean-Claude Gaudin fait part à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, des réactions des porteurs de titres russes, antérieurs à la Révolution, à l'annonce du prêt de 100 millions de dollars accordé à la banque soviétique pour le commerce extérieur. Il lui demande quelle suite sera donnée à la proposition de loi n° 135 déposée par M Delalaude, député du Val-d'Oise ; s'il a l'intention d'engager des pourparlers avec les Soviétiques pour obtenir l'indemnisation de ces porteurs, comme cela a été fait par les Britanniques qui ont obtenu satisfaction en juillet 1986.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétiques qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Gaudin Jean-Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7725

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 10